



## Conseil économique et social

Distr. générale  
20 juillet 2011  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

#### Comité du logement et de l'aménagement du territoire

##### Soixante-douzième session

Genève, 3 et 4 octobre 2011

##### Point 5 de l'ordre du jour provisoire

##### Logement abordable, sain et écologique

### Réunion de haut niveau organisée sous les auspices du Comité du logement et de l'aménagement du territoire

#### Note du secrétariat

##### *Résumé*

À sa soixante-quatrième session, tenue en mars 2011, la Commission économique pour l'Europe a invité le Comité du logement et de l'aménagement du territoire à étudier la possibilité d'organiser une réunion ministérielle pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des instruments de la CEE relatifs au logement et définir les grandes orientations à donner à ses travaux.

La présente note, qui doit permettre d'étayer le débat sur cette question, résume succinctement les domaines traités et les travaux menés par le Comité depuis la dernière réunion ministérielle, tenue en 2006. Elle recense également un certain nombre de questions nouvelles présentant un intérêt pour les États membres dans les domaines du logement et de l'aménagement du territoire; ces questions pourraient être abordées au cours des années à venir dans le cadre de la réunion ministérielle et du programme de travail du Comité.

1. À sa soixante-quatrième session (mars 2011), la CEE a invité le Comité du logement et de l'aménagement du territoire, après sa session annuelle d'octobre 2011, à informer le Comité exécutif de la possibilité d'organiser une réunion ministérielle pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des instruments de la CEE relatifs au logement et à définir les grandes orientations à donner aux travaux du Comité.
2. La dernière réunion ministérielle organisée sous les auspices du Comité CEE du logement et de l'aménagement du territoire s'est tenue en 2006. Cette réunion a abouti à l'adoption de la Déclaration sur les enjeux sociaux et économiques dans les zones sinistrées de la région de la CEE. Afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle, les ministres ont décidé de convoquer la prochaine réunion de haut niveau dans cinq ans.
3. Les participants à la réunion ministérielle de 2006 ont à nouveau affirmé que les objectifs et les enjeux définis dans la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI<sup>e</sup> siècle (2000) resteraient le fondement de tous les futurs programmes de travail du Comité du logement et de l'aménagement du territoire. Certaines questions ont également été jugées prioritaires dans la région de la CEE, à savoir: l'efficacité de la gestion et de l'aménagement urbains, la promotion de programmes intégrés de renouvellement urbain, la rénovation et la gestion du parc d'ensembles immobiliers multifamiliaux, et l'amélioration de l'accès à des infrastructures, à des logements, à des installations et à des espaces publics convenables et abordables; ces questions devraient être examinées par le Comité.
4. À la suite de la réunion ministérielle de 2006, le Comité du logement et de l'aménagement du territoire a rationalisé ses activités afin de mieux répondre aux besoins constatés dans les secteurs du logement et de l'administration des biens fonciers dans la région de la CEE. Depuis cinq ans, son programme de travail porte sur cinq domaines principaux:
  - Les stratégies de logement et les cadres institutionnels et financiers;
  - L'amélioration de la performance environnementale en milieu urbain;
  - L'enregistrement des biens fonciers et les marchés fonciers;
  - La modernisation et la gestion des logements;
  - L'efficacité énergétique dans le secteur du logement.
5. Le Comité aide les États membres dans ces différents domaines en:
  - Renforçant la capacité de chaque pays de formuler et d'appliquer des politiques de logement; pour ce faire, le Comité réalise des monographies nationales et des examens de l'administration des biens fonciers;
  - Faisant part des meilleures pratiques et en dispensant des conseils pratiques par le biais de directives et de recommandations stratégiques sur des questions comme les logements sociaux et les systèmes de financement des logements, la gestion des copropriétés, les ensembles immobiliers multifamiliaux, les établissements spontanés, les systèmes d'administration foncière, les marchés immobiliers et l'efficacité énergétique dans le secteur du logement; et
  - Améliorant les connaissances et les capacités des décideurs et des experts nationaux à l'aide d'ateliers de renforcement des capacités et de programmes de formation.
6. Ces dernières années, les travaux du Comité ont montré que même les questions les plus importantes en matière de logement ne figuraient pas en tête de liste des préoccupations politiques, tant au plan national qu'international. Force était de constater qu'avant la dernière crise économique et financière, le logement n'était plus prioritaire par

rapport à d'autres secteurs tels que l'éducation ou la santé. Toutefois, il est ressorti de la crise que le logement pouvait être un catalyseur du développement économique. Parmi les enseignements tirés de la crise, on a constaté que les investissements publics dans le secteur du logement et du développement des infrastructures étaient essentiels pour stimuler la reprise économique et la demande dans tous les secteurs de l'économie.

7. Outre le manque de reconnaissance politique du rôle du logement, un certain nombre de faits nouveaux et de problèmes relatifs au logement ont été mis en évidence ou sont apparus dans la région de la CEE ces dernières années, notamment:

- Le manque de politiques et de lois dans le secteur du logement écologiquement viable, et la faiblesse des cadres institutionnels qui régissent le secteur du logement dans les pays en transition;
- Le nouveau rôle du secteur public dans le développement durable du secteur du logement, particulièrement après la crise;
- Le manque de logements abordables, qui est à l'origine de certains phénomènes comme les établissements spontanés;
- Les tendances démographiques actuelles et leurs effets (potentiels) sur l'accessibilité et le prix des logements, en particulier en milieu urbain;
- Les logements climatiquement neutres et inefficaces sur le plan énergétique, ainsi que les logements écologiquement irrationnels et dangereux; et
- Le manque de transparence et de solidité des marchés immobiliers.

8. Compte tenu des objectifs de la Stratégie et des dispositions de la Déclaration ministérielle, ainsi que des questions nouvelles présentant un intérêt pour les États membres, le Comité pourra souhaiter, à sa soixante-douzième session:

- Étudier la possibilité d'organiser une réunion ministérielle pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des instruments de la CEE relatifs au logement et définir les grandes orientations à donner à ses travaux dans les domaines du logement et de l'aménagement du territoire;
- Convenir d'organiser une réunion ministérielle juste après sa soixante-quatorzième session, en septembre 2013;
- Inviter les États membres à envisager d'accueillir cette réunion ministérielle et la session du Comité;
- Inviter le secrétariat à élaborer un programme de travail indicatif en vue de la réunion ministérielle, qui sera examiné par le Comité à sa prochaine session.